



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240624-3401-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2024
Date de mise en ligne : 10 septembre 2024

URO/RP

DECISION MUNICIPALE DM_2024_096

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 décembre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – D'autoriser la perception du don de l'association MAKOKILLE (SIRET 831 293 329 00015 – RNA W332021572) d'un montant de 4,16 € (quatre euros et seize centimes) suite à sa dissolution actée en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 mai 2024.

ARTICLE 2 - D'imputer cette recette au chapitre 75, article 756 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 01/10/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**